PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

*Prefettura di Cuneo - U.T.G.*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 1er juin 2022

## OUVERTURE PARTIELLE DE LA ROUTE DE LIAISON FRANCE-ITALIE DITE DES « 50 LACETS » LE VENDREDI 3 JUIN 2022

Les préfectures de Cuneo et des Alpes-Maritimes, en accord avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, les maires de Limone Piemonte, Tende, La Brigue et l'ANAS (Agence nationale autonome des routes en Italie) ont convenu de l'ouverture partielle et sous conditions de la liaison entre la France et l'Italie, dite "des 50 lacets", pour la période estivale.

La route, municipale côté italien et départementale côté français, est actuellement le seul lien possible entre les populations de la Haute Vallée de la Vermenagna et de la Haute Vallée de la Roya.

D'importants travaux de confortement et de mise en sécurité de la route ont été réalisés par le Conseil Départemental des Alpes- Maritimes côté français.

À partir du vendredi 3 juin à 15h et tant que les conditions météorologiques et d'entretien le permettront, la route sera accessible tous les jours de 6h00 à 20h00 :
- aux habitants de Limone Piemonte, Tende et La Brigue ;
- aux travailleurs frontaliers qui travaillent dans les communes précitées ;
- aux randonneurs et touristes qui ont des réservations dans les hôtels, les refuges et établissements de Casterino pour la journée ou pour la nuit (réservation formalisée qui devra être présentée en cas de contrôle).

Ces personnes, à l'exception des touristes avec réservations, doivent être munies d'un laissez-passer nominatif et numéroté, délivré par les maires des communes citées.
Les listes seront fournies à la Police et à la Gendarmerie pour les vérifications.
S'agissant d'une route de haute altitude, étroite, sinueuse, dépourvue de panneaux et de protections, elle sera totalement fermée la nuit.

**Bureau de la**
**Communication Interministérielle**
Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE
**Suivez-nous sur :**
www.alpes-maritimes.gouv.fr
@prefet06 Prefet06

L'accès sera interdit aux camping-cars, caravanes, bus, véhicules d'une longueur de plus de 6 mètres, pesant plus de 3,5 tonnes et de hauteur de plus de 2,5 mètres.

Un aller simple alterné sera possible entre 6h00 et 20h00 avec un passage de 15 minutes toutes les heures au départ :
- de Limone Piemonte : 6h00, 8h00 ; 10h00, 12h00, 14h00, 16h00, 18h00, 20h00.
- de Tende : 7h00 ; 9h00; 11.00; 13h00 ; 15h00 ; 17h00 ; 19h00.

Des contrôles seront effectués afin de prévenir toute infraction.